



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 MAI 2025 A 19h (Salle du Conseil Municipal - Mairie)

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Philippe PATEY, M. Patrick PEYROUX, Mme Valérie POIGNANT, M. François NGUYEN LA, Mme Alexandra ROUCHER et M. Jean-Luc CHATRY (Adjoints), M. Bernard PIERRE-EUGENE (Conseiller Municipal Délégué), M. Pierre BAZIN, Mme Aurélie BERGER, M. Olivier BEULET, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAUULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Jocelyne JEAN, M. Julien MACOUIN, Mme Marie-Odile MATHIEU, Mme Sandrine MORIN, M. François MORISSET, M. Yannick QUINTARD, Mme Florence SAINT-LYS et Mme Catherine SIMON (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Mme Danielle BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe DELAVAUULT, Mme Catherine LACROIX-KARIDA donne pouvoir à Mme Aurélie BERGER, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Sandrine MORIN.

Secrétaire de séance : M. François NGUYEN LA

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Sébastien RAMOS

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers, au public ainsi qu'au correspondant de presse.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux et indique que le quorum est atteint.

M. François NGUYEN LA est désigné secrétaire de séance. Le secrétaire de séance vérifie que le quorum est atteint et confirme la validité des procurations.

M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 8 avril 2025. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il informe le Conseil Municipal des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 :

- Décision du 19 mars 2025 :
 - Signature avec l'entreprise RIPAUD Pépinières, de CHEFFOIS, d'un devis d'un montant de 2 025.70 € HT, soit 2 224.22 € TTC, pour la fourniture de végétaux nécessaires à l'aménagements d'espaces verts (Square de la Galmandrie et jardin public)
- Décisions du 8 avril 2025 :
 - Signature avec l'entreprise VERVER EXPORT, d'un devis d'un montant de 1 176.00 € HT, soit 1 394.40 € TTC, pour la fourniture de bulbes nécessaires à la réalisation du fleurissement d'été et de massifs de vivaces.
 - Signature avec l'entreprise M'RY, de Parthenay, d'un devis d'un montant de 122 925.00 € HT, 147 510.00 € TTC, pour la réalisation des travaux de voirie de la phase n°2 sur la route de Latillé.

- Décisions du 11 avril 2025 :
 - Signature avec l'entreprise SARL GMG PROPLETE, de Vasles, de deux devis d'un montant global de 896.81 € HT, soit 1 076.17 € TTC, pour le nettoyage des vitres des écoles.
 - Signature avec l'entreprise EUROVIA PCL, de Poitiers, d'un marché à bons de commande, pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la voirie communale de 2025 à 2027.
 - Signature avec Eaux de Vienne SIVEER d'un devis d'un montant de 5 448.39 € HT, soit 6 538.07 € TTC, pour la remise en état d'équipements de défense incendie.
 - Signature avec Eaux de Vienne SIVEER d'un devis d'un montant de 1 943.90 € HT, soit 2 332.68 € TTC, pour le remplacement d'un poteau de défense incendie.
 - Signature avec l'entreprise Elan Cité, de Orvault (44), d'un devis d'un montant de 840.00 € HT, soit 1 008.00 € TTC, pour la fourniture d'un compteur pneumatique de trafic routier.
 - Signature avec les pépinières CHASTEL, de Doué la Fontaine, d'un devis d'un montant de 1 073.58 € HT, soit 1 193.44 € TTC, pour la fourniture de rosiers.
- Décision du 15 avril 2025 :
 - Signature avec l'entreprise MAVASA, de Châteauneuf sur Charente, d'un devis d'un montant de 2 274.10 € HT, soit 2 775.72 € TTC, pour la fourniture de panneaux de signalisation.
- Décision du 16 avril 2025 :
 - Signature avec l'entreprise EG3I, de Vouillé, d'un devis d'un montant de 7 991.55 € HT, soit 9 589.86 € TTC, pour la fourniture et la pose d'une alarme au Centre Technique Municipal.

En réponse à une question de Mme Marie-Odile MATHIEU, il est indiqué que certains végétaux ne sont pas disponibles dans les pépinières locales ce qui justifie de se fournir chez d'autres prestataires un peu plus éloignés.

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY, M. le Maire précise que le compteur pneumatique au sol permet de mesurer la fréquentation des rues et la vitesse des véhicules.

1 - RESSOURCES HUMAINES

- **Convention avec le Centre Socio Culturel « La Case », pour la mise à disposition de locaux et de personnel pour le centre de loisirs en juillet 2025**

M. Jean-Luc CHATRY rappelle que chaque année, la commune de Vouillé met à disposition du Centre Socio Culturel « La Case », les locaux de l'école élémentaire du Petit Bois et du personnel, pour l'accueil de loisirs.

Cet été, cette mise à disposition pourrait être effective à compter du samedi 5 juillet pour les locaux (une journée d'installation) jusqu'au vendredi 25 juillet.

L'agent mis à disposition participera à la préparation des repas de 10h à 14h, du lundi 7 juillet au vendredi 25 juillet 2025. Les frais seront ensuite remboursés par le Centre Socio Culturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la mise à disposition gratuite des locaux de l'école élémentaire du Petit Bois, du samedi 5 juillet au vendredi 25 juillet 2025, au Centre Socio Culturel « La Case », pour l'accueil de loisirs,**

- De se prononcer favorablement sur la mise à disposition d'un agent municipal, moyennant le remboursement par le Centre Socio Culturel « La Case », de 10h à 14h, du lundi 7 juillet au vendredi 25 juillet 2025,
- D'autoriser le M. le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer les conventions correspondantes avec le Centre Socio Culturel « La Case » et tout document relatif à ce dossier.

2 - JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

• Examen des demandes de subvention 2025

M. Jean-Luc CHATRY indique que la commission Jeunesse, Sports et Vie Associative s'est réunie le lundi 14 avril dernier, pour étudier les demandes de subventions pour 2025. Elle propose d'attribuer les montants suivants :

1° Sport

Archers du Vouglaisien	200 €
ASV Basket	1 500 €
Cavaliers de l'Auxance	250 €
Cyclo sportif club	500 €
C.O.C.V. (Comité des courses cyclistes)	900 €
Dance Fit	350 €
Ecole budo du Haut-Poitou	1 800 €
Pont de Pies	Mise à disposition d'une salle
Tempo sport	Complexe des Maillots
Tennis Club Vouillé 86	1 200 €
Tonique Gymnastique Volontaire Vouglaisienne (TGVV)	560 €
Union Sportive Vouillé Latillé	3 000 €
Vouillé Volley Ball	3 500 €
Vespas Handball Vouglaisien	1 000 €
TOTAL	14 760 €

M. Jean-Luc CHATRY précise qu'un crédit exceptionnel de 300 € va être apporté en complément de la subvention aux archers du vouglaisien. Cette aide se traduira par une participation à l'installation de fourreaux destinés à poser des filets de protection pour une zone de tir située en dessous du terrain de football, au stade.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de sécuriser intégralement cet espace.

M. Jean-Luc CHATRY indique qu'il n'est pas prévu de subvention pour l'AS Vouillé, cette dernière devant recevoir une aide de 1000 € de la Communauté de Communes (principe de non-cumul).

Il est précisé que le club de football « US Vouillé Latillé » rencontre des difficultés et qu'il va augmenter le prix des licences pour équilibrer son budget. Il est proposé de ne pas baisser le montant de la subvention en 2025. En réponse à une question de M. le Maire, il est précisé que club perçoit aussi une subvention de la commune de Latillé de 745 €.

2° Environnement

ACCA (chasse)	300 €
ACCA (destruction de ragondins)	310 €
TOTAL	610 €

Mme Catherine SIMON fait état de l'agressivité de certains ragondins. L'ACCA peut être sollicitée avec des interventions de ses piègeurs agréés. Le syndicat de rivière Clain Aval peut être également contacté.

3° Culture et tourisme

Association d'Arts pour la culture et la créativité territoriale	1 000 €
Festi'86	1 000 €
Vouillé et son Histoire	2 000 €
TOTAL	4 000 €

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, M. le Maire et M. Jean-Luc CHATRY indiquent que l'association d'Arts organise des interventions-débats de qualité sur des sujets de société, avec une ouverture sur les entreprises locales, dans l'espace de « coworking » du Viennopole de Beauregard.

Mme Alexandra ROUCHER souligne l'ouverture de cette association sur le territoire et sa volonté de briser les murs entre l'école, l'entreprise, le tourisme... Elle rappelle que ces rencontres sont ouvertes à tous.

4° Autres associations

La P'tite Salade du Coin (15 ans cette année)	100 €
Association Fraternelle des Victimes de la Guerre et Anciens combattants Vouillé Frozes	400 €
TOTAL	500 €

5° Comités

Comité de Village de Traversonne	1 000 €
Comité des fêtes	2 000 €
Comité de jumelage	1 000 €
Comité de coopération Vouillé Tomegbé	250 €
TOTAL	4 250 €

M. Jean-Luc CHATRY rappelle que les comités sont mandatés par la commune pour des missions d'intérêt général, différentes de celles des associations.

Mme Alexandra ROUCHER transmet les remerciements du Maire de Wawa1 pour l'accueil réservé le 6 mai par la commune, lors de la signature de l'accord de coopération.

6° Centre Socio-Culturel

Accompagnement à la scolarité (Aide au devoir = CLAS)	7 000 €
Transport des mercredis à Quincay (Centre de Loisirs)	4 090 €
TOTAL	11 090 €

7° Subventions exceptionnelles

Vouillé et son histoire (Espace de rencontres Vouillé / Clovis / Alaric II) sous réserve de l'engagement des autres partenaires financiers	10 000 €
EPA 86 (Renouvellement de matériel site de Vouillé : haie, vortex, cerceaux, anneaux, lattes)	595 €
Comité de jumelage (accueil d'une délégation de Braunsbach : visites locales, découverte de Vouillé avec la collaboration de VSH, repas à la salle des fêtes avec 4 musiciens...)	1 000 €
TOTAL	11 595 €

M. Jean-Luc CHATRY rappelle les principaux objectifs du projet de l'association Vouillé et son Histoire : espace pédagogique et mémoriel dédié à l'histoire de France liée à Clovis et sa victoire contre les wisigoths.

Un bâtiment de 50 M² est prévu pour accueillir les touristes et les pèlerins, à proximité du belvédère. Le projet est chiffré à 252 000 €, avec des subventions (Communauté de Communes du Haut-Poitou, Conseil Départemental de la Vienne, Région Nouvelle-Aquitaine, Fonds européens).

Il précise que la subvention exceptionnelle à Vouillé et son Histoire ne sera versée que si l'engagement des autres partenaires financiers est confirmé.

M. le Maire souligne que des historiens et des scientifiques ont démontré que la commune de Vouillé a été le théâtre de la célèbre bataille entre Clovis et Alaric II en l'an 507. Il est donc important que la commune montre son soutien à ce projet mémoriel et pédagogique. Le cout du projet présenté en commission a été revu à la baisse (800 000 € au départ). Il précise qu'une réunion est programmée le 21 mai avec les responsables de l'association Vouillé et son Histoire.

Mme Marie-Odile MATHIEU demande à ce que soient réactivées les démarches de dénomination de la commune « Vouillé la Bataille ».

Mme Alexandra ROUCHER précise qu'il appartient à la commune d'effectuer cette demande.

M. Jacques DESCHAMPS rappelle qu'une telle démarche avait été engagée à l'époque du mandat de M. ALLERIT mais que la commune avait été déboutée.

M. le Maire souligne la qualité de la fresque sur le château d'eau.

M. Jean-Luc CHATRY regrette que cette fresque soit moins visible qu'auparavant.

M. le Maire précise qu'elle correspond plus à l'histoire, avec la présence des deux combattants à cheval, Clovis et Alaric II.

En réponse à une question de Mme Aurélie BERGER, M. Jean-Luc CHATRY indique que l'association se prononcera sur le démarrage du projet lorsque toutes les réponses des financeurs auront été reçues.

M. le Maire et Mme Valérie POIGNANT indiquent que le dossier est à l'étude à la CCHP, en commission tourisme.

M. Philippe PATEY présente le programme de la visite de la délégation allemande de Braunsbach du 29 mai au 1^{er} juin prochains.

8° Adhésions annuelles

Aquitaine Sport pour tous	50 €
Route historique des Abbayes et monuments du Haut-Poitou	30 €
Voie rapide RN 147-149 (fusion Avenir 147 149 et Route Nantes Poitiers Limoges)	10 €
Prévention routière	50 €
CPIE Seuil du Poitou (fête de la nature et animations médiathèque)	45 €
CAUE 86 (accompagnement projet d'aménagements urbain) (0.10 €/habitant)	376 €
TOTAL	561 €

M. Philippe PATEY indique que le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) propose des formations et des animations sur le thème de l'environnement et la nature.

Il annonce l'organisation de la fête de la nature le 21 mai de 14 h à 17 h : interventions du CPIE à la Gorande, présentation des haies, balade au Cormier vert, rencontre à la maison forestière, lecture à la médiathèque à 16 h 30 et goûter.

Il indique que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) apporte conseil en matière d'aménagement des espaces publics. Il a notamment réalisé le diagnostic sur les espaces publics de la commune.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Assemblée générale du CAUE 86 se tiendra le jeudi 12 juin à la salle de la Gorande.

9° École privée

	Primaire	Maternelle
Forfait de fonctionnement par élève	370 € x 43 élèves 15 910 €	1 200 € x 23 élèves 27 600 €
Forfait fournitures scolaires	36 € x 43 élèves 1 548 €	36 € x 23 élèves 828 €
TOTAUX	45 886 €	

M. Jean-Luc CHATRY précise que le cout de revient d'un enfant en maternelle est supérieur à l'élémentaire, en raison de la prise en charge du salaire des ATSEMs par la commune.

10° Coopératives scolaires et RASED

Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Petit Bois	7 790 €
Coopérative scolaire de l'école maternelle de la Clé des Champs	2 540 €
Total	10 330 €

L'enveloppe des crédits destinés aux subventions, est répartie de la façon suivante :

- Ecole maternelle : 2 540 €
 - ✓ Projets pédagogiques : 1 300 € (un tiers du total)
 - ✓ Achats de documentation (manuels, fichiers ...) : 1 240 € (4 classes X 310 €)
- Ecole élémentaire : 7 790 €
 - ✓ Projets pédagogiques : 5 000 € (un tiers du total) notamment pour la classe de mer
 - ✓ Achats de documentation (manuels, fichiers ...) : 2 790 € (9 classes X 310 €)

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées pour les Enfants en Difficulté (1 €/enfant scolarisé dans les écoles publiques)	285 €
TOTAL	285 €

11° Autre subvention

Centre Communal d'Action Sociale	8 000 €
TOTAL	8 000 €

M. Jean-Luc CHATRY indique que la subvention 2025 au CCAS est inférieure à celle de 2024 (13 000€) compte tenu des excédents du budget 2024 du CCAS. En cas de nécessité, la commune pourra verser une subvention complémentaire.

Rappel des subventions ou adhésions déjà accordées :

- 2 500 € pour l'association fraternelle des victimes de guerre et anciens combattants de Vouillé
 - Frozes (AFVGAC) pour l'organisation des commémorations du 80^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale (délibération du 18 février 2025)
- 5 671 € pour la cotisation à la fédération des Villages Etapes (délibération du 8 avril 2025)
- 10 000 € pour le Centre Socioculturel pour l'organisation de Vouillé en Fête, le 7 juin 2025

Mme Alexandra ROUCHER souligne le succès des commémorations du 80^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, organisées en partenariat avec les anciens combattants et les communes de Quinçay, Béruges et Frozes. Les prestations des reconstituteurs ont été très appréciées.

Mme Catherine SIMON remercie vivement Mme Alexandra ROUCHER pour cette organisation. M. le Maire s'associe à ces remerciements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- L'attribution des subventions aux associations citées ci-dessus, pour l'année 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention avec l'établissement scolaire de la Chaume - la Salle pour le versement des subventions,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Renouvellement du label commune « Sport pour tous »**

M. Jean-Luc CHATRY rappelle que la commune de Vouillé a été labellisée « Sport Pour Tous » en 2020.

Ce label, ouvert à toutes les collectivités locales de la région Nouvelle Aquitaine, est délivré par un jury composé de personnalités qualifiées. Il permet de valoriser les communes ayant mis en place une politique sportive ouverte à l'ensemble de leurs habitants.

Il est proposé de solliciter le renouvellement de la labellisation « Commune Sport pour Tous » auprès de l'association « Aquitaine Sport pour Tous » et de renouveler l'adhésion à cette association (50 €).

En réponse à une réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, M. Jean-Luc CHATRY précise que ce label n'engendre pas de subventions spécifiques, mais qu'il permet l'intégration dans un réseau et de faire connaître la commune.

Mme Alexandra ROUCHER indique que ce label renforce l'attractivité de la commune.

M. Jean-Luc CHATRY remercie le personnel communal et notamment la chargée de la communication pour la réalisation du dossier.

M. le Maire rappelle le succès de la caravane des sports qui a accueilli plus de 100 jeunes, le 22 avril dernier, dans le gymnase de Braunsbach.

M. Julien MACOUIN propose que l'association étende son appellation à l'ensemble de la région « Nouvelle » Aquitaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter le renouvellement de la labellisation « Commune Sport pour Tous » auprès de l'association « Aquitaine Sport pour Tous »,
- D'approuver le paiement de l'adhésion à cette association pendant la durée de la labellisation,
- Etant précisé que le montant de l'adhésion pour 2025 est de 50 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

3 - TOURISME

- **Renouvellement du label « Village Etape »**

Mme Alexandra ROUCHER rappelle que la commune de Vouillé a sollicité le renouvellement du label « Village Etape » par une délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2024. La visite du jury a eu lieu le 31 mars 2025.

Par lettre en date du 24 avril dernier, la fédération des villages étapes a émis un avis favorable sur le renouvellement du label à la commune de Vouillé.

Elle suggère néanmoins quelques pistes d'amélioration :

- Renforcer l'offre de sanitaires publics, notamment à la Gorande,
- Porter une attention particulière au déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques,
- Optimiser la signalétique depuis la zone commerciale,
- Valoriser davantage le parc de la Gorande,
- Maintenir une veille active sur la vacance commerciale

Mme Marie-Odile MATHIEU regrette l'absence de la signalisation de la forêt sur les panneaux Village Etapes installés sur la RN 149 à l'approche de Vouillé.

Mme Alexandra ROUCHER sollicitera la fédération des Villages-Etapes sur ce sujet.

4 - POINTS DIVERS

- **« Vouillé en Fête » le 7 juin**

Mme Valérie POIGNANT indique que la programmation est terminée.

Les affiches et flyers sont en préparation (commerces, marché, écoles...). Des banderoles vont être installées.

Elle fait appel aux bénévoles, notamment le 7 juin à partir de 8 h 30 et le soir pour ranger. 2 scènes sont prévues. 5 commerçants de Vouillé sont mobilisés.

Jean-Luc CHATRY fait état d'une réflexion sur l'affichage par banderole avec des lieux adaptés à la cible.

Mme Alexandra ROUCHER souligne l'impact des banderoles devant Super U, sur les populations qui transitent sur la RN 149.

- **Fête de la musique le 21 juin**

Mme Valérie POIGNANT précise que la commission a proposé de ne pas organiser de concerts le soir du 21 juin, en raison de la fête de la Saint-Jean organisée à Traversonne, le samedi soir.

5 groupes se produiront de 14 h à 18 h sur le square Alaric II et la Place de l'Eglise.

Mme Florence SAINT-LYS fait état de la candidature probable de musiciens réunionnais.

- **Mai à vélo le 17 mai**

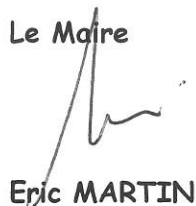
M. Jean-Luc CHATRY est heureux du succès de la matinée du 17 mai organisée dans le cadre de « mai à vélo » sur la liaison cyclable, avec plus de 70 personnes qui ont parcouru le circuit de 14 km.

M. le Maire indique que la commune accueillera la journée départementale des pompiers, le 14 juin, avec une cérémonie à 11 h, en présence du préfet.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire indique que la prochaine séance du **Conseil Municipal** se tiendra **le mardi 1^{er} juillet à 19h.**

M. le Maire lève la séance à 20 h 10.

Le Maire



Eric MARTIN



Le secrétaire de séance



M. François NGUYEN LA

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du mardi 20 mai 2025

- N°1 : Convention avec le Centre Socio Culturel « La Case », pour la mise à disposition de locaux et de personnel pour le centre de loisirs en juillet 2025
- N°2 : Examen des demandes de subvention 2025
- N°3 : Renouvellement du label commune « Sport Pour Tous »